



À ROSARNO, REGGIO DE CALABRE, appel à des mesures d'apaisement dans le respect des droits de l'Homme

Bruxelles, le 11 janvier 2010

L'Association européenne pour le défense des droits de l'Homme, AEDH, s'associe à la Liga Italiana dei Diritti dell'Uomo, LIDU, et demande aux autorités italiennes de prendre les mesures d'apaisement indispensables pour rétablir un dialogue constructif entre les autorités responsables de la sûreté publique, la population locale et les immigrants sur la commune de Rosarno (Reggio de Calabre).

Ces derniers jours, à la suite de blessures, par des inconnus, de deux immigrants par des tirs de carabines à air comprimé, des manifestations violentes d'immigrés se sont produites. Il s'en est suivi de graves tensions, une réaction de la population locale tournant à l'affrontement, des propos racistes, xénophobes et anti immigrants ont été tenus à cette occasion. Des biens ont été détruits et des personnes ont été blessées durant ces manifestations.

L'AEDH tient à souligner qu'il est du devoir de l'Etat de rétablir la légalité et que nul ne peut se soustraire, quelque soit son origine, à l'application des lois communes dans une société démocratique. Il est aussi du rôle de l'Etat et de ses gouvernants de veiller à ne pas accepter de comportements racistes et xénophobes et de lutter contre leurs développements. Ces comportements, le rejet des immigrants, ne peuvent qu'attiser à nouveau les tensions et conduire à des débordements incontrôlés. Le ministre de l'Intérieur italien en affirmant à cette occasion que « depuis des années a été tolérée, sans rien faire d'efficace, une immigration clandestine qui a alimenté pour partie la criminalité et pour l'autre une situation de forte dégradation, comme celle de Rosarno »¹ porte ainsi une lourde responsabilité, une telle déclaration ne peut qu'être condamnée.

Si les débordements et les destructions de biens qui ont suivi les manifestations ne sont pas excusables, il demeure que depuis des années les immigrants de la région de Rosarno, en situation régulière ou irrégulière, sont pour la plupart exploités par des trafiquants de main d'œuvre. Employés majoritairement dans le secteur agricole ils perçoivent de très faibles salaires et vivent dans des conditions d'habitat et d'hygiène indignes et dégradantes. Ces travailleurs immigrants doivent être rétablis dans leurs droits et leur dignité et trouver assistance auprès de l'Etat.

L'AEDH s'associe à la LIDU pour affirmer que les immigrants ne sont pas venus travailler en Italie pour semer le trouble, mais qu'ils sont venus y chercher espoir et un futur meilleur, parce que victimes de la misère endémique des pays du Sud.

L'AEDH suivra avec attention les mesures prises par les autorités de l'Etat et par son représentant, le Commissaire Préfet de Reggio de Calabre. Elle ne pourra qu'approuver ces mesures si elles sont prises en accord avec les parties, dans le respect des droits des personnes concernées et en référence aux droits fondamentaux reconnus au niveau international et dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Contact :

AEDH, Association Européenne pour la défense des Droits de l'Homme

33, rue de la Caserne. B-1000 Bruxelles

Tél : +32(0)25112100 Fax : +32(0)25113200 Email : aedh@aedh.eu

L'Association Européenne pour la Défense des Droits de l'Homme (AEDH) regroupe des ligues et associations de défense des droits de l'Homme des pays de l'Union Européenne. Elle est membre associé de la Fédération internationale pour la défense des droits de l'Homme (FIDH). Pour en savoir plus, consultez le site www.aedh.eu

¹ Propos repris par le journal La Repubblica du 8 janvier 2010